

DECLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(articles L 310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19 du code du commerce
et articles R 321-1 et R 321-9 du code pénal)

Toutes les mentions sont obligatoirement à remplir

1 - Déclarant :

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

.....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

.....

Adresse : n° Voie :

.....

Code postal : Localité :

☎ : N° SIRET :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage :

Adresse détaillée du lieu de la vente :

.....

.....

Marchandises vendues : neuves / occasions (rayez la mention inutile)

Nature des marchandises vendues :

.....

Date du début de la vente : Date de la fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant :

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom et prénom)

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions
prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et R.310-9 du code du commerce.

Date : Signature :

***Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal.
Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000€ (art. 3.310-5 du code du commerce).***

NOTA : en application de l'article L310-2 du code du commerce vous devez **OBLIGATOIREMENT** adresser une copie de la présente déclaration à par courrier à la :

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des
Population des Alpes-de-Haute-Provence (D.D.E.T.S.P.P)
Centre administratif Romieu
BP 9028
04990 DIGNE-LES-BAINS Cédex

ou par mail à : ddetspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

4 – Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception – Remise contre récépissé

Observations :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service affaires générales, affaires juridiques et police municipale pour la gestion des demandes de vente au déballage. Elles sont conservées pendant 1 an et sont destinées aux agents concernés et habilités du service et l'élu délégué. Conformément à la loi informatique et libertés de 1978 modifiée et au Règlement européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : dpo@dignelesbains.fr